

CHILI – Transparence

Par Christophe NOISETTE

Publié le 01/09/2006

Suite à une plainte déposée en juillet 2006 par des associations écologistes, le Tribunal a obligé le Service chilien d'Agriculture et d'élevage (SAG) à rendre publiques les informations concernant les modifications génétiques, les entreprises impliquées et les lieux exacts des cultures transgéniques au Chili [1]. Le SAG limitait précédemment son information aux variétés cultivées et à la surface générale de PGM par région. Au cours du procès, les responsables du SAG n'ont pu démontrer que la diffusion de ces données nuirait à la compétitivité ou à des intérêts publics ou privés.

[1] <http://www.adnmundo.com/contenidos/...>

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/chili-transparence/